Présentation Synthétique Budgets Primitifs 2024 : LOTISSEMENTS

S'agissant d'écritures de stock, les dépenses réelles réalisées pour la viabilisation des terrains, sont transférées en section d'investissement par une écritures d'ordre (recette d'ordre au 7133/042), Chaque année, le stock initial ainsi constitué est annulé pour reconstituer le stock final, en fonction des dépenses réalisées. A la fin des travaux, le montant du stock sera déterminé, et le prix de revient des parcelles pourra être connu.

L'ensemble des dépenses prévues sur chacun des budgets lotissement fait l'objet d'une avance du budget principal, hors budget « lotissement Voltaire » pour lequel un emprunt a été contracté.

Les dépenses prévues en 2024 :

Pour le lotissement Voltaire :
Compte 6045 : 33 000€ pour des frais d'étude,
Compte 605 : 1 730 561.57€, pour les travaux et les raccordements.
Compte 608 : 10 000.00€, pour des frais accessoires (annonces..….)
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
Compte 66 :121 078.00€, pour les charges financières (intérêts et ICNE)

Pour le lotissement Haut-Verson:
Compte 6015 : 127 000,00€ pour des frais d'achat de terrains
Compte 6045 :28 700.00€ pour des frais d'étude,
Compte 608 : 15 000.00€, pour des frais accessoires (frais d'annonce, frais de notaire…..)
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 170 709.88€.

Pour le lotissement Paradis:
L'ensemble des parcelles a été vendu, le budget sera clôturé au 31 12 2024, après la réalisation des écritures.
Le résultat de fonctionnement est de – 15 338.29€, lequel sera couvert par une subvention du budget principal.
Le résultat d'investissement qui correspond aux avances reçues du budget principal, sera reversé soit 138 215.61€

Pour le lotissement du lac:
Compte 6045 : 33 000,00€ pour des frais d'étude,
Compte 605 : 633 000,00€, pour le solde des travaux, et des raccordements.
Compte 608 : 990,00€, pour des frais accessoires, des frais d'annonce le cas échéant.
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
Le solde de la subvention pour 91 458.00€ (164 880,00€ ont été notifiés au titre du soutien à l'investissement) a été inscrite, ainsi l'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 571 553.54€.

Pour le lotissement Résidence Plein Air :
Compte 6045 : 24 000€ pour des frais d'étude,
Compte 608 : 990,00€, pour des frais accessoires, des frais d'annonce.
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 25 000.00€.

Pour le lotissement Cosec :
Compte 6045 : 24 000€ pour des frais d'étude,
Compte 608 : 990,00€, pour des frais accessoires, des frais d'annonce.
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 25 000.00€.

Le montant total des avances s'élève donc à : 792 263.42€. Il s'agit d'un montant prévisionnel, le montant qui sera effectivement versé, correspondra aux dépenses réelles qui seront réalisées en 2024